

IDENTIFICATION

Section : Droit

Intitulé de l'UE : Techniques de communication professionnelle appliquée aux métiers du droit

Code de référence : 035000U32D1

Nombre de périodes : 80

Nombre de crédits ECTS : 7

DESCRIPTION

Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :

1) Capacités

- Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- Produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... ;
- Expliquer le schéma de la communication.

2) Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

Finalités particulières :

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir des méthodes de traitement de l'information écrite et orale ;
- de produire des documents écrits et d'exprimer des messages oraux appropriés au contexte professionnel ;
- de développer ses compétences relationnelles ;
- d'adopter une attitude réflexive par rapport à son propre fonctionnement relationnel.

Contenu du cours :

UE 1341-1

Communication écrite

- Différents types de textes
- Résumé de texte
- Argumentation
- Prise de notes
- Différents types d'écrits professionnels
- Expression écrite (orthographe, ...)

Communication orale

- Notions de base
- Exercices de prise de parole (analyse, feedback)
- (Entretien d'embauche)

UE 1341-2

- Les différents schémas de communication et les systèmes de codage et décodage de l'information
- Les axiomes en communication
- Observation d'un jugement et d'une interprétation
- L'importance de l'utilisation du langage verbal et non verbal
- Les implications affectives et relationnelles de toute communication, dont la sienne
- Les phénomènes d'induction et d'inter-influence inhérents à toute relation humaine
- Les styles de communication
- Les attitudes et comportements efficaces pour faire face adéquatement au conflit

Bibliographie :

Quelques ouvrages intéressants.

- AWAD, G., *La pratique professionnelle de communication, Organisation et parole vive*, L'Harmattan, 2016, 172 p.
- GAILLARD, P. et LAUNAY, C., *Le résumé de texte*, Paris, Hatier, 1998, 159 p.
- GONDA, M., *Droit et pratique de la médiation*, Larcier, 2021, 448 p.
- HONGRE, B., et al., *Réussir le 1^{er} sujet. Le texte argumentatif*, Paris, Hatier, 1996, 159 p.

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

UE 1341-1 : Delannay Laurence

UE 1341-2 : Leclercq Marie-Aurore

METHODOLOGIE

Les méthodologies utilisées sont diverses et adaptées aux notions abordées (behaviorisme, constructivisme et socioconstructivisme).

Les exercices pratiques ont une place importante dans les cours.

SUPPORTS

UE 1341-1 : Notes de cours conçues et rédigées par l'enseignante.

UE 1341-2 : PowerPoint et syllabus (à compléter par l'exposé oral).

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Modes d'évaluation :

UE 1341-1

Evaluation écrite certificative (résumé de texte et argumentation).
Exercices oraux ou exposé oral certificatif.

UE 1341-2

Evaluation écrite certificative.
Exposé oral certificatif (cas pratique développé en classe).

Acquis d'apprentissage :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à des situations courantes issues de la vie professionnelle, fournies par le chargé de cours,
dans le respect des règles orthographiques et syntaxiques, en utilisant un vocabulaire précis et nuancé, en respectant les principes de lisibilité rédactionnelle, à l'aide d'ouvrages et de documents de référence,*

- de produire un résumé adapté au destinataire et un commentaire critique ;
- de déterminer les outils et les méthodes de communication les plus appropriés aux situations et au public cible ;
- de concevoir et de structurer une présentation orale adaptée au public cible ;
- de justifier les choix opérés ;
- de porter un regard réflexif sur sa propre manière de communiquer.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- du niveau de qualité des documents produits ;
- du degré de précision et de la clarté de l'expression ;
- du niveau d'analyse ;
- du degré d'actualisation des techniques relationnelles utilisées.
- le niveau de discernement dans l'usage éventuel de l'Intelligence Artificielle : la capacité à utiliser, lorsque cela est pertinent, les outils d'IA de manière éthique, critique et transparente, en cohérence avec les objectifs du cours et dans le respect du Règlement d'Ordre Intérieur de l'IRAM.

UTILISATION DE L'IA

L'usage des outils d'Intelligence Artificielle (IA) est autorisé dans le cadre de cette UE, conformément au Règlement d'Ordre Intérieur de l'IRAM, pour autant qu'il soit éthique, responsable et transparent.

Les outils d'IA peuvent soutenir la compréhension ou la rédaction, sans se substituer à la réflexion personnelle.

Toute utilisation doit être mentionnée explicitement (outil, type d'aide), et l'utilisateur reste responsable du contenu, de la vérification des informations et du respect des droits d'auteur.

Tout usage non conforme, notamment en cas de plagiat, de désinformation ou d'atteinte à la confidentialité, est interdit.